

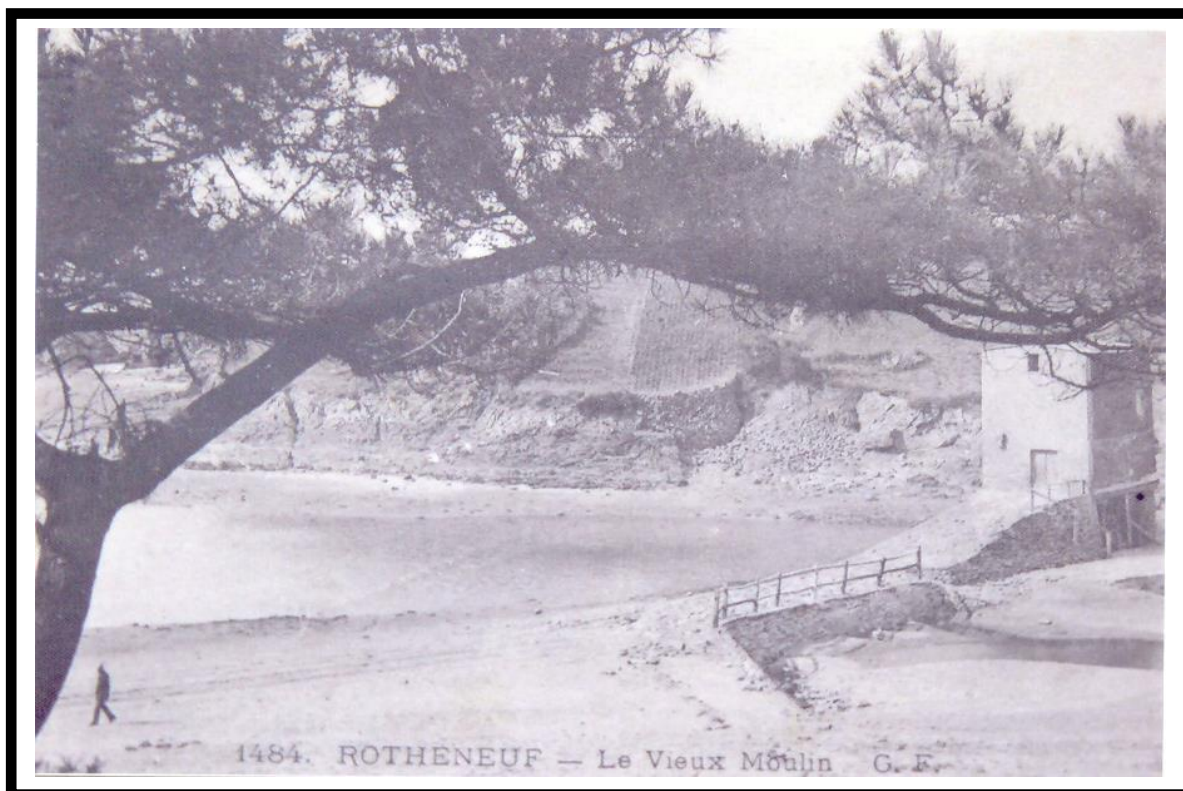


A.P.P.R  
Avenue de la Guimorais  
35400 Saint-Malo  
B.P 10141  
35401 Saint-Malo cedex

# APPR-INFO

**Bulletin trimestriel d'Information  
Des pêcheurs Plaisanciers  
de Rotheneuf : Le Havre, La Varde  
de Saint Coulomb : Le Lupin**

**N° 77 – 3<sup>ème</sup> trimestre 2011**



GIBOIRE EMERAUDE  
3 rue Porcon de la Barbinais  
35400 - SAINT-MALO  
Tél : 02 99 20 20 10

[www.giboire.com](http://www.giboire.com) et [www.demeures-et-proprietes.com](http://www.demeures-et-proprietes.com)



**ACTEUR DE  
VOS PROJETS  
IMMOBILIERS**



**Rédacteurs :**  
**C. Drouin**  
**J.Y. Lecerf**  
**B Haguet**  
**J.P Courcoux**

**Collaborateurs :**  
**P. CandeleAirault**  
**J.C Goujon**  
**D. Brebel**

Ce bulletin est ouvert à tous les adhérents, aidez nous à sa rédaction en nous faisant part de vos remarques bonnes ou mauvaises, en nous faisant parvenir des articles sur la pêche ou des informations sur la vie de votre A P P R.

Ce bulletin est tiré dans le local A P P R à 525 exemplaires et a reçu les encouragements de nombreuses associations. Ce bulletin qui a pour but d'assurer la liaison entre les adhérents n'en amène pas moins une aide financière à notre association pour l'aider à vivre.

## LE MOT DU PRESIDENT

Lors de notre Assemblée Générale Monsieur Claude Renoult nous a exposé très clairement en quoi consistait le renouvellement des A.O.T ou autorisations d'occuper l'estran. Et toutes nos zones sont concernées cette année.

Les règles se font plus strictes et nous allons être confrontés à Natura 2000 et au Parc Marin. Ces deux projets ont pour but de maintenir et de restaurer les habitats et les espèces de faune et de flore.

Cela va de la qualité de l'eau aux mammifères marins en passant par les herbiers, les coquillages, les poissons et les oiseaux.

Et la totalité du Hâvre de Rotheneuf est classée ZNIEFF, c'est-à-dire en zone d'intérêt pour la faune et la flore.

Donc, plus que jamais, pas de bateaux l'hiver sur nos zones, pas de carénage sur l'estran, interdit depuis 2002, pas d'annexes en dehors des racks (je sais ça n'est pas évident) pas de véhicules sur les plages. . etc.

Bonnes navigations et pensez aux gilets de sécurité. Le CD35 de la FNPPSF propose des achats groupés de gilets de très bon rapport qualité-prix pour 70 euros la pièce.

Si vous êtes intéressés, contactez l'APPR.

Christian Drouin

**Crédit Mutuel  
de Bretagne**

**LA banque à qui parler**

**BANQUE - ASSURANCE**

**Une équipe à votre écoute  
pour vous accompagner au quotidien**

Agence de St-Malo Centre 36, boulevard des Talards 35400 SAINT-MALO 02.99.20.21.70	Agence de Bellevue 38, boulevard de l'Aurore 35400 SAINT-MALO 02.99.81.91.46
---	---

**Ste ALUNOX – Patrick RICHEUX**  
Construction Navale Alu  
TOUTES CONSTRUCTIONS DE L'OPTIMIST AU CATA DE 20 M.  
REPARATIONS DIVERSES : Hélices alu, Embase Hors Bord  
FABRICATION INOX : Balcon, réservoir, etc.

Atelier : Rue des Brégeons  
Z.I. Sud – 35400 SAINT MALO  
Tél. / Fax : 02 99 19 67 87  
Portable : 06 88 67 58 11

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 09 JUILLET 2011

Salle de quartier de Rothéneuf, rue Mac Donald Stewart

Étaient présents :

M. **RENOULT** – Adjoint au Maire de Saint Malo

M. **MAINGUENE** – Maire de Saint Coulomb

M. **LEBOUCHER** – SNSM Cancale Porc-Pican

M. **LE ROUILLE** – SNSM Saint Malo

Mme **LE HERISSE** – absente excusée



Et de nombreux adhérents venus soutenir leur association par leur présence.

Le Président Christian Drouin, ouvre la séance et donne la parole à M Renoult qui va faire un long exposé au sujet des AOT (autorisation d'occupation temporaire de l'espace maritime) "mouillages".

Le **Renouvellement des AOT** est programmé pour fin 2011 après une étude d'impact approfondie sur les communes de Saint Malo et de Saint Coulomb. Saint Malo accueille plus de 2000 bateaux dont 400 sur plusieurs zones de mouillage, dont Rothéneuf, le Havre, la Varde. Une liste d'attente de 2000 bateaux est enregistrée sur Saint Malo.

L'étude engagée depuis 18 mois a pour but d'essayer de gagner des places, en optimisant les zones, sans nouvelles extensions. Il faut donc améliorer et densifier le fonctionnement.

Un projet de port à sec se dessine, mais n'est pas actuellement défini. Il ne devrait pas se situer à plus de 10mn de la mer. Affaire à suivre...

Le renouvellement des AOT sera valable pour 20 ans ; Les AOT dépendent de l'Etat, qui transmet ses directives à la ville de Saint Malo qui a son tour passe une convention avec les associations, dont l'APPR, qui gèrent les zones de mouillages.

**Le système actuel donnant entière satisfaction, il n'est pas envisagé de le modifier.**

Pour l'APPR qui gère 175 mouillages, il faut profiter du renouvellement des AOT pour essayer de gagner 10 % de places supplémentaires, soit : 195 mouillages (5 au havre et 15 au Lupin).

A la Varde, la présence d'un banc de ZOSTERES (herbiers) pose un problème. C'est un habitat protégé (nursérie pour différentes espèces). Il faut donc étudier la cohabitation *mouillages/herbiers*.



Cette zone d'herbiers ayant légèrement progressé, nous pouvons en conclure que les mouillages n'abiment rien, au contraire, ils protègent l'herbier. *Peut-être faudra-t-il faire un bilan écologique dans 5 ans ?*

Pour l'instant le but est de maintenir les positions actuelles, en sachant que les crépidules, les algues vertes et les ancras de bateaux qui se mettent aux mouillages sont plus nocives que les corps-morts actuellement en place et leurs chaînes.

M. **Mainguené** nous parle de **Natura 2000** :

A Saint Coulomb, une chargée de mission, Myriam Diascorn, étudie 3 thématiques :

- Les bassins (Ste Suzanne)
- La mer et le futur parc marin
- La terre

Un projet de site Saint-Malo/Agglomération est en cours d'élaboration et sera bientôt consultable par tous.

Le parc Naturel n'a pas de limites définies pour l'instant.

Le but de Natura 2000 est de protéger les espèces animales et végétales en demandant aux communes concernées quelles mesures prendre pour rendre cette protection efficace.

**Le Président Christian Drouin** reprend la parole et précise :

- Les mouillages sont utilisés à 100%.
- Les finances sont saines, mais nous reversons 70,30 € de redevance sur une cotisation de 100 €. Il reste très peu de marge pour l'APPR.
- A la Varde, 2 plongeurs mandatés sont allés examiner cet "herbier".
- Au sujet des amarres, bannir le polypropylène, les chaînes tournées directement sur un taquet
- Les bouées de mouillages doivent être de couleur blanche et identifiées (Nom du bateau, immatriculation).
- Les annexes doivent également être identifiées.
- Les longueurs d'amarres à respecter sont de 10m au Lupin et 11m au Havre.
- Pas de béquilles (risque de casse).
- Ancres à vis a la place des corps morts défectueux dans la mesure du possible.
- Pas de bateaux sur zone l'hiver.
- Carénage interdit sur l'estran.
- 6 plaisanciers sont morts depuis le début de saison ; ils ne portaient pas de gilet de sécurité.
- Possibilité d'achat groupé de gilets.
- VHF : déclaration gratuite.
- Le 16-16 est remplacé par le 112.
- Fusées usagées : retour payant chez le vendeur.
- Diverses documentations sont à la disposition de tous.
- Marquage des poissons (avant de débarquer).
- Pas de quotas.
- Le " Petit Journal " est préparé par Jean-Paul Courcoux.
- Remerciements à Bernard Haguet qui s'en est occupé pendant près de 20 ans et reste "conseiller"

**Elections :**

3 nouveaux, 2 démissions, vote à main levée. Liste acceptée à l'unanimité.

Daniel Brebel, Jean Claude Dantec, Jean Claude Goujon, Bernard Haguet, Jean Yves Lecerf.

Nouveaux entrants : Pascal Delépine, Jean François Gauthier, Michel Tirel.

Le Trésorier **Laurent Cossé-Gromâtre** nous fait un bilan de la situation financière. Il y a un flux de 30.000 € de recettes et de dépenses, 29.300 € exactement de dépenses en 2011 qui génèrent un résultat déficitaire de 940 € (dû à un décalage de redevances de 2010 versées en 2011 avec celles de 2011).

Il faut donc rester "vigilant" malgré une "trésorerie de précaution" (argent placé). Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Pas de questions particulières.

L'heure est venue pour le pot de l'amitié qui est un moment privilégié pour de nombreux échanges informels.



# FETE DE LA MER 2011

Très bonne fête de la Mer cette année encore.

Beau temps, assez inespéré (les stands avaient été montés la veille sous la pluie)

Excellent travail des bénévoles, toujours les mêmes.

Trente-deux bateaux en pêche, comme l'an passé.

Prises moyennes, mais très beaux lots pour tous les participants grâce à de nombreux donateurs.

Cette manifestation nécessite un gros travail en amont, avec de plus en plus d'autorisations à demander et un Conservatoire du Littoral de plus en plus réticent, visiblement.

Christian Droüin

Article paru dans Ouest France :



11 h dimanche, c'est l'heure du départ pour la partie de pêche.

## Une partie de pêche conviviale à la Varde

Depuis une trentaine d'années, l'Association des pêcheurs plaisanciers de Rothéneuf organise une sortie pêche.

Dimanche s'est déroulée la traditionnelle partie de pêche en mer organisée par l'Association des pêcheurs plaisanciers de Rothéneuf. Une trentaine d'embarcations était inscrite à cette nouvelle édition.

### Nouvelle réglementation

Christian Droüin, le président de l'association, se réjouit de cette journée ouverte aux adhérents mais également à toutes les personnes extérieures.

« Notre but est la convivialité », précisait-il avant d'embarquer. À 11 h précises, les bateaux ont levé l'ancre pour se diriger vers la Varde et la pointe du Meinga, pour entamer une pêche aux maquereaux, à la margatte, aux bars et aux lieux. « Toutes les prises devront avoir la queue coupée avant de pouvoir

débarquer », soulignait Christian. C'est une nouvelle réglementation qui évite de commercer avec le poisson.

À l'issue de la partie de pêche, chaque équipage a fait peser ses prises (vidées et sans encre pour la margatte) afin d'élaborer un classement des meilleurs pêcheurs. « De toutes les façons, tout le monde a reçu un petit cadeau », poursuit le président. La soirée devait se poursuivre par une soirée grillade avec le poisson du jour.

### 450 membres

L'association des Pêcheurs plaisanciers de Rothéneuf compte aujourd'hui quatre cent cinquante membres et gère cent soixante-quinze mouillages sur Saint-Malo et Saint-Coulomb, occupés à 100 %.

## FNPPSF

### Nombre de cannes à bord d'un bateau :

De nombreux adhérents nous ont interrogés suite à la parution d'un article de presse concernant une soi-disant interdiction de pêcher sur un bateau avec plus de deux cannes ! Une nouvelle fois, le zèle d'un agent de la Gendarmerie maritime de Rochefort est à l'origine de cette affaire qui s'appuie sur un article farfelu figurant dans nos textes de loi depuis mai 2010 (L 921-8 créé par ordonnance 2010-462 du 6 mai 2010 du code rural et de la pêche maritime). Chacun se rend compte que cet article est inapplicable dans l'état et en complète incohérence avec le décret sur la pêche de loisir qui régit par ailleurs notre activité. Une erreur assez grossière générée par un système insuffisamment contrôlé par les fonctionnaires de nos ministères serait apparemment à l'origine de cette grotesque situation... Conscients de la situation, les autorités compétentes chargées de ce dossier avaient d'ailleurs donné des consignes précises visant à ne pas tenir compte de cet article. Puisque visiblement quelques assermentés ont cru bon de se distinguer, il devient urgent que les services concernés rectifient au plus vite cette erreur de manière à clore cette pitoyable polémique. La FNPPSF a d'ailleurs fait une demande allant dans ce sens.

Rappelons que la limitation concernant la pêche de loisir, quel que soit le nombre de cannes, se situe au niveau du nombre d'hameçons à savoir un maximum douze hameçons en action de pêche, un leurre équivalant à un hameçon.

Les législateurs ont enfin tenu compte de nos remarques et l'article L921-8 du code rural est enfin abrogé par l'article 30 de la loi N°2011-525 de simplification et d'amélioration du droit (voir extrait ci-dessous).

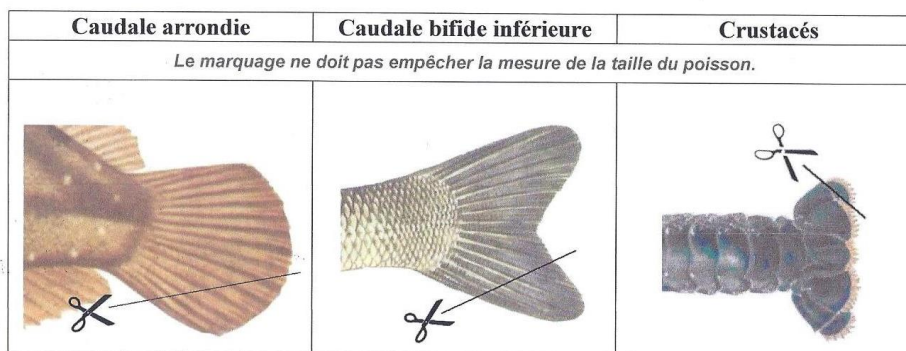
« Il est permis de pratiquer la pêche au moyen de deux lignes à bord des navires ou embarcations de plaisance assujettis à l'obligation d'un titre de navigation et des navires assujettis à l'obligation d'un permis de circulation. En outre, la pratique de la pêche effectuée à bord de ces navires ou embarcations est autorisée au moyen de tous engins dont la nature, le nombre et les conditions d'emploi sont fixés par arrêté du ministre chargé des pêches maritimes et des cultures marines.

Ces navires ou embarcations sont soumis aux lois et règlements de toute nature relatifs à l'exercice de la pêche. »

# LE PÊCHEUR AMATEUR DOIT COUPER LA QUEUE DU POISSON

Les pêcheurs amateurs vont devoir marquer leur poisson en coupant une partie de la queue (nageoire caudale).

Désormais le pêcheur amateur ne sortira plus sans sa paire de ciseaux...



Journal officiel du 27 Mai 2011

## MARQUAGE DU POISSON

### Article 1

Le présent arrêté s'applique à la pêche maritime de loisir exercée sous toutes ses formes à pied, du rivage, sous-marine ou embarquée. Il s'applique dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française.

### Article 2

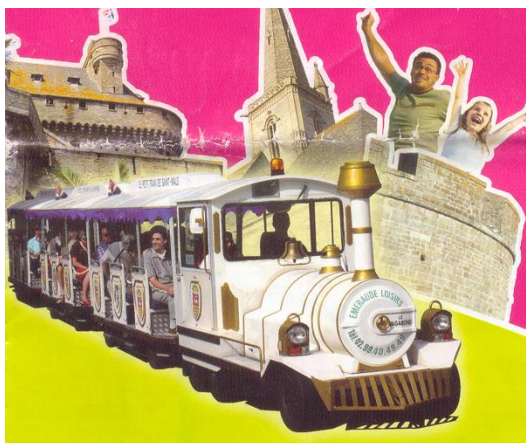
Dans la zone et pour les activités de pêche visées à l'article 1<sup>er</sup>, les spécimens des espèces pêchées dont la liste est annexée au présent arrêté doivent faire l'objet d'un marquage. Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale.

### Article 3

Les spécimens des espèces pêchées par les plaisanciers embarqués ou les pêcheurs sous-marins pêchant à partir d'un navire sont marqués à bord, sauf pour les spécimens qui sont conservés vivants à bord avant d'être relâchés. Le marquage s'effectue, dans tous les cas, avant le débarquement. Pour les pêcheurs sous-marins pratiquant à partir du rivage, ce marquage doit intervenir dès qu'ils ont rejoint le rivage. Pour les pêcheurs, à la ligne pratiquant depuis le rivage, ce marquage doit intervenir dès la capture.

### Article 4

Hormis l'opération de marquage, les spécimens pêchés doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement, le marquage ne devant pas empêcher la mesure de la taille du poisson.



**LE PETIT TRAIN**  
**de Saint-Malo**  
Visite Touristique Commentée  
de l'Intra-Muros et ses alentours

B.P. 173  
35408 SAINT-MALO Cedex • FRANCE

Tél. 00 33 (0)2 99 40 49 49  
Fax 00 33 (0)2 99 40 44 62

E.mail : [info@lepetittrain-saintmalo.com](mailto:info@lepetittrain-saintmalo.com)  
[www.lepetittrain-saintmalo.com](http://www.lepetittrain-saintmalo.com)

**10 %\* OFFERTS POUR LES MEMBRES DE L'APPR + CARTE DE FIDÉLITÉ**



**HUSSON MARINE**  
Bateaux, Moteurs, Remorques

**DEPÔT / VENTE**

**CONCESSIONNAIRE**  
Hall d'Exposition couvert de 1000 m<sup>2</sup>

**GARDIENNAGE COUVERT**  
Votre bateau et votre moteur rincés à chaque retour

**MAGASIN D'ACCABILLAGÉ**  
600 m<sup>2</sup> où vous trouverez tous vos articles nautiques

**ATELIER DE REPARATION & D'ENTRETIEN** toutes marques

**HUSSON MARINE - Z.I. SUD - 35400 ST MALO** 9h/12h  
10/12, Rue des Petits Champs - Tél. 02 99 19 61 58 - Fax : 02 99 19 62 31 14h/19h  
contact@hussonmarine.fr - Site web : www.hussonmarine.fr \* Voir conditions

## LISTE DES ESPECES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MARQUAGE.

### Article 5 En savoir plus sur cet article ...

Tout manquement aux présentes dispositions, notamment en ce qui concerne le marquage, peut donner lieu, indépendamment des sanctions pénales susceptibles d'être prononcées, à l'application d'une sanction administrative prise conformément à l'article **L.946-1** et **L.946-4** du même code

### Article 6

Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture et les préfets de région concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la république Française.

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
Bar / Loup	Dicentrarchus labrax	Maigre	Argyrosomus regius
Bonite	Sarda sarda	Makaire bleu	Makaira nigricans
Cabillaud	Gadus morhua	Maquereau	Scomber scombrus
Corb	Sciaena umbra	Martin bleu	Makaira mazara
Denti	Dentex dentex	Pagre	Pagrus pagrus
Daurade Coryphène	Coryphaena hippurus	Rascasse rouge	Scorpaena scrofa
Dorade Royale	Sparus aurata	Sar commun	Diplodus sargus sargus
Espadon	Xiphias gladius	Sole	Solea solea
Espadon voilier	Istiophorus platypterus	Thazard/job	Acanthocybium solandri
Homard	Homarus gammarus	Thon jaune	Thunnus albacares
Langouste	Palinurus elephas	Voilier de l'atlantique	Istiophorus albicans
Lieu jaune	Pollachius pollachius		
Lieu noir	Pollachius virens		

**CHARPENTE**  
**TOUTES CONSTRUCTIONS BOIS**  
**~MENUISERIE~**



*Joël Séhanne*

ZONE ARTISANALE ACTIPOLE  
35540 MINIAC MORVAN - TEL. 02.99.58.06.44

**ACCASTILLAGE - DÉPÔT-VENTE NAUTIQUE**  
**REMORQUE - MOTEUR - DÉCLASSÉ - FIN DE SÉRIES**



PÊCHE MER ET RIVIÈRE  
DÉCO - ANTIQUITÉ

*Jacques MARTIN*

**Challeng'Marine**  
 Z.I. Actipole 35 - 35540 MINIAC-MORVAN / ST-MALO  
 Tél. : 08 74 56 36 68 - 02 99 58 50 30 - Fax : 02 99 58 50 45  
 Ouvert de 10 à 12 h et de 14 à 18 h 30 sauf le dimanche et le lundi  
 E-mail : challengmarine@free.fr • Site : www.challengmarine.com

## INJURES ET INSULTES « MARINES »

- Mépris pour certains métiers plus ou moins maritimes
  - Calfat. Très injuste car le travail des calfats étaient garant de la bonne étanchéité de la coque.
  - Margat. Plus ou moins injuste. Les margats n'étaient pas des monstres de travail mais ils portaient les amarres à quai.
  - Maraude (prononcer « maraou »). Habitant du marais de dol, embarqué pour Terre Neuve.
  - Gogotier, surnom du préposé à la fabrication de l'huile de foie de morue sur les Terres-neuvas. Cette horrible chose répandait une odeur infecte et le gogotier trainait autour de lui une odeur de « gogues ».
  - Gabier de poulaines,. Insulte réservée aux coupables de vol, obligés de faire le quart aux poulaines, à l'avant des navires, exposés aux embruns et aux senteurs des poulaines.
  - Bouchons gras, Pieds noirs. Réservé aux mécaniciens du bord.
  - Gargouillou. Appellation très peu appréciée du cuisinier du bord.
  
- Insultes plus recherchées :
  - Estrasse ou Fatras (ensemble de vieux bouts et morceaux d'étoupe)
  - Crasse de meule (très élaboré)
  
- Insultes plus particulièrement Marseillaises :
  - Plein de poux
  - Plein de cacarinettes (la cacarinette étant un insecte proche du morpion)
  
- Insultes plus mystérieuses à base du mot « figure » :
  - Figure de nuit
  - Figure de suie et, la plus terrible, paraît-il,
  - Figure

Mais on ne connaît pas vraiment l'origine de cette terrible injure.

# Le Benetin

Restaurant  
 4, chemin des rochers sculptés  
 35400 Saint-Malo

Tél. 02 99 56 97 64  
 Fax 02.99.40.86.94



**Permanence le premier Samedi  
de chaque mois de 14h30 à 17h30  
dans le local A P P R Avenue de  
la Guimorais - Rotheneuf**

**Mots croisés n°61**

**Horizontalement**

1. Celle de Jean n'est pas pire que les autres.
2. Naissent du cumulonimbus. Déborda en 1964.
3. Braient. Avec une lettre de plus serait maître à penser.
4. Va (Se). Outil de maréchal-ferrant.
5. Avant de s'en servir. Tard en vrac.
6. Intermittent des régions sèches. Au fond du golfe de Riga.
7. Coefficient. Ancien. Prière. Note.
8. Préfixe. Peut être maître à bord.
9. Ont leur pont. Aimantez.
10. Non ancien. Voit mal.
11. Souhaits de journalistes. Plan désordonné.
12. En marge. Vert et droit. D'où sortent les meilleurs d'entre eux.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

**Verticalement**

1. Sont numérotés. Se traversent à la voile, à l'aviron, pas encore à la nage.
2. A sa plaine en Italie. Se prennent. Presque le meilleur.
3. Couleur et fruit. Gaz.
4. Faux naïf ? Voire Vian.
5. Pour se situer dans le temps. Grecque. Adresse.
6. Alourdit. Possessif. Affirmatif.
7. Ville bretonne. A chauffé. Dans toto.
8. Gallium. Dans les jachères.
9. Proposa l'hélice chez Augustin Normand. D'amour, de bonheur,...
10. Suite d'erreurs. Sous l'étrave.
11. Cher à Soulages. Surface en vrac. Possessif.
12. En Bretagne.

**Solution n°60**

**Horizontalement**

1. Magellan. Sud.
2. Anode. Silo.
3. Ton. Sto. Têtu.
4. Erg. Eons. Mec.
5. Lasse. Severe.
6. Ok. Omonim.
7. Trou. Busée.
8. Nombrils. Un.
9. Gomina. Art.
10. Une. CB. Le.
11. Serial. Lsd.
12. Et. Pense.

**Verticalement**

1. Matelot. Hune.
2. Anorak.
3. Gongs. Toges.
4. Ed. Sermo. Ep.
5. Lésée. Obm. Re.
6. To. Uri. In.
7. Alonso. Incas.
8. Semblable.
9. St. Vous.
10. Siemens. Allo.
11. Ultérieures.
12. Doucement. Do.



**Chantier naval de la  
Ville Audrain**  
Saint-Malo Dinard

BENETEAU BENETEAU

Vente de bateaux neufs et occasions  
Atelier mécanique  
Hivernage Intérieur - extérieur  
Magasin d'accastillage

ACCASTILLAGE DIFFUSION    **Bombard**    **YAMAHA**    **VOLVO PENTA**

**www.ville-audrain.com**  
**la-ville-audrain@wanadoo.fr**  
1 bis, avenue Louis Martin  
35400 SAINT-MALO  
(entre la gare et le bassin Vauban)  
**Tél. 02 99 56 48 06**  
**Fax 02 99 56 95 52**

## ANNONCES GRATUITES DES ADHERENTS A. P. P. R.

### A VENDRE :

- Bateau (Neveu) Seco 12 Longueur 3,80m Moteur HB A/C Yamaha 5 CV, nourrice, remorque galva plus armement. Tel : 02 99 58 23 63.
- A Vendre Nourrice 65 litres en plastique, Parfait état. Prix 100€. (Neuve 190€) Tél : 06 07 58 47 63 ou s'adresser à Jo. PELE.
- Bateau EIDER 14 Pêche Promenade, longueur 4,20 m. avec cabine, sondeur, remorque route et mise à l'eau, annexe, matériel de pêche. Prix 3000€. Tel : 02 90 32 54 03.
- Vends bateau plastic Long. 4,25 m, plus remorque cassante route, plus moteur Evinrude 6CV Prix 1.550€. Tel : 06 37 22 66 51.
- A vendre Ber remorque de mise à l'eau pour bateau à moteur, environ 4 à 7m. Entièrement galvanisé Démontable pour transport. Charge actuelle 2 tonnes. 4 roues 185/13, attelage V.L. Très Bon Etat. 1000€. Tel : 02 99 55 72 90. Port. 06 17 58 13 16.
- A Vendre annexe BOMBARD AX3 (2,60 m) et moteur YAMAHA 3,5 CV refroidi par air, avec remorque le tout en excellent état, comme neuf. Prix : 500€. Visible à Saint Coulomb.
- Bateau coque plastique Type Paimpolais modèle DE POSSESSE moteur 6 CV mise à l'eau plus divers matériels de pêche. Tel : 02 99 40 20 62.
- Kirié baleinier junior, longueur 4,40 m avec mât et voiles. Prix : 2000€. Tel : 02 90 35 54 03.
- Vends Bateau Pêche Promenade marque SIR 4,50m - 2m large – comprend 2 couchettes avec cabine – moteur yamaha 9,9 – vendu avec sa remorque de route et mise à l'eau – Très bon état. Prix 3500€ Tel 02 37 98 88 71 le soir et le midi ou 06 79 38 64 38



**Sarl TELLIER J.P. et Fils**

COUVERTURE - ZINGUERIE

**Tél. 02 99 81 41 84**

5, Rue Abbé Lorin  
Château -Malo  
35400 SAINT-MALO



- Vends JEANNEAU longueur 5,30m. moteur HB 35 CV, Prix à débattre Tel: 02 99 52 21 51. Avec possibilité mouillage.
- Vends Pêche Promenade BENETEAU KERLOUAN – équipé 5<sup>ème</sup> catégorie 4 couchettes – toilettes – réchaud – évier avec pompe à eau- moteur in bord. Diesel YANMAR 12 cv changé en 2006 – Chaise pour moteur Hors Bord – Echelle de bain –Voiles –Très bon état – Prix 6000€ Tel 02 99 56 73 30
- Pêche promenade type Kirié 1974 longueur 5.20m. avec mât et voiles, moteur fixe « couach » essence. Prix : 2200€. A débattre. Tel : 02 99 56 26 71 ou 02 99 90 40 26.
- VENDS Moteur HB Susuki 4 temps réservoir incorporé+nourrice 13 litres 6ch 10H de marche arbre long + HB 4ch Yamaha arbre court rodé. Tel 0977907009
- Vends Paimpolais P. Modèle fabrication De Possesse. Tel : 02 99 89 06 83.
- Vends FIRST 22 - 6,80m – moteur 5,5cv – annexe - prix 5500€ à débattre - spi neuf - génois enrouleur. Tel. Port : 06 75 06 95 94.
- Vends moteur **9.9 Yamaha** 2 temps, arbre court plus nourrice plastique 20 litres, parfait état de marche. Tel. Port : 06 98 32 19 11.
- Vends pêche promenade Béneteau California 5,50 m voiles neuves moteur Diesel neuf Volvo 12 ch – annexe – cannes à pêche – casiers – trémail armement complet sondeur – GPS – traceur couleur. Moteur HB 4 ch neuf Tel 09 77 90 70 09
- Doris Neuf avec voiles C charles. Moteur Yamaha 6cv 4T 7000€ à débattre. Tel 06 21 43 08 50
- Vends moteur YAMAHA 5 CV arbre long Tel : 02 99 56 96 01



## A QUI S'ADRESSER ?

**APPR**  
**Avenue de la Guimorais**  
**35400 Saint-Malo**  
**B.P. 10141**  
**35401 Saint-Malo cedex**

Président : M. DROUIN Christian  
 Tel : 02 99 89 08 53

## Les bons tuyaux

L'APPR se tient à votre disposition pour vous orienter vers :

1. Les permis bateau, sextant radio (CRR).
2. Les transports de bateaux.
3. L'achat de matériel de pêche.
4. Les hivernages de bateaux
5. Les travaux de réparations.
6. L'achat de vos grondins pour casiers. Quai du val : le mareyeur Corsaire adhérent APPR consent un rabais aux adhérents de l'APPR.

<p><i>La crêpe autrement</i></p> <p><b>Breizh Café</b></p> <p>7 Quai Thomas 35260 Cancale tél. 02 99 89 61 76</p> <p>109 Rue Vieille du Temple 75003 Paris tél. 01 42 72 13 77</p> <p><b>Bertrand LARCHER</b></p> <p>Breizh Café Tokyo www.breizhcafe.jp www.breizhcafe.com</p>	<p><i>Cuisine Japonaise... et d'ici</i></p> <p><b>La Table BREIZH Café</b></p> <p>7 Quai Thomas situé au 1<sup>er</sup> étage 35260 Cancale tél. 02 99 89 56 46 www.breizhcafe.com</p> <p><b>Raphaël-Fumio KUDAKA</b></p> <p>Vue exceptionnelle sur la baie du Mont St-Michel</p>
---	---

- Vends Voilier Flirt Jeanneau 1977 Long. 6,20m. Bon état Général, 6 voiles dont un Génois neuf. Moteur 6CV. Visible au Minihic/Rance. Prix 5500€. Tel : 02 99 88 58 84.
- Vends CALIFORNIA 550 de 1986. Moteur in-bord Diésel YANMAR 18 CV. Remorque route. Parfait état, entretien chantier. Tel : 06 63 68 20 95.
- CABOCHARD. Très Bon état. Voiles. Sondeur. Prix 2000€. Tel : 02 99 40 07 53.
- A vendre Nourrice essence 20l, Mouillage (ancre 9kg + chaîne 10m + cordage 25m), gaffe alu télescopique, avirons, chaînes  $\phi$  8.10, bouée couronne, pompe de cale, Manivelle de Winches, taquets inox, accastillage divers. Tel : 02.99.56.91.20.

## LOCATION

- Pour hivernage de votre bateau : Terrain entouré, protégé, facile d'accès Tel : 02 99 56 96 88.
- L'équipe HUSSON MARINE vous propose ses services pour :  
L'entretien, la réparation et l'hivernage de votre moteur.  
Le stockage de votre bateau en intérieur ou en extérieur.  
N'hésitez pas à profiter de nos nombreuses références en magasin.
- **Solution de stockage pour votre bateau et votre matériel :**  
En plein centre de Saint-Malo Boulevard Gambetta, la Société **CONTIENT PLUS** propose la location de containers maritimes de 6 mètres x 2,5 mètres. ( $15m_{22} = 34 m^3$ ). Vous avez accès à cette zone sécurisée 24/24 h. et 7 jours sur 7. Idéal pour hiverner votre matériel près de chez vous et en toute sécurité. **Contact** : 02 99 82 87 87 ou 06 62 42 88 18.

## DIVERS

L'APPR demande aux annonceurs de bien vouloir nous faire part des transactions réalisées.

**ARTISAN PEINTRE**

 **Didier LAMY** 

**Décoration de l'habitat**

Peinture - Tapisserie - Revêtement de sol  
Ravalement - démoussage

**Tél. 02 99 56 48 64**